

# Le Président et le Vice-Président

Le Président et le Vice-Président du Conseil des « Socios » représentent l'ensemble des Membres de la communauté vis-à-vis de la direction du Club.

Le Président siège au Conseil d'Administration du club, il est administrateur de la SASP au même titre que les autres membres du Conseil d'Administration.

Le Président et le Vice-Président sont élus uniquement par l'ensemble des Membres de la communauté.

Le Président et le Vice-Président sont élus pour une durée de 2 ans.

Seuls les Membres Fondateurs peuvent se présenter aux postes de Président et de Vice-Président

Le Président et le Vice-Président peuvent être révoqués suite à une motion de censure déposée par les Membres Fondateurs et votée à la majorité des 2/3.

